



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 57679

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur la question de l'accueil de la petite enfance et la nécessité de changer le regard porté sur les actions en direction de la petite enfance. Le développement d'équipements et de services de proximité pour les familles ayant de jeunes enfants comporte des enjeux fondamentaux tant au plan économique que social. Concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale est une nécessité pour la plupart des familles ; pour les familles en difficulté (familles monoparentales ou en recherche d'insertion professionnelle), c'est une condition sine qua non de leur insertion dans les activités économiques et sociales. Ces lieux d'accueil des jeunes enfants font partie des activités structurantes pour le développement local : maintien de populations jeunes et de l'équilibre démographique sur le territoire, levier de solidarités de proximité... Ils sont d'importants outils de prévention : soutien aux parents dans leurs responsabilités éducatives, développement et socialisation du jeune enfant. L'insuffisance des places au regard des besoins d'accueil, malgré les dispositifs visant à inciter financièrement les communes à développer de nouveaux services (contrats enfance), montre une offre d'accueil aujourd'hui en relative stagnation ; depuis 1997, le rythme de création de places en crèche est passé de cinq mille à moins deux mille par an. En conséquence, il lui demande comment peut se développer l'accueil de la petite enfance, notamment en développant et en adaptant les réponses aux besoins des familles et s'appuyant sur l'engagement et la coordination des acteurs et des actions au niveau local.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57679

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** famille et enfance

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2001, page 907